



Syndicat national des agents de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

L'Atrium - 5, place des vins de France – 75573 Paris Cedex 13

☎ 01 53 44 21 53 ☎ 01 53 44 21 54

@ : cgt@dgccrf.finances.gouv.fr - www.cgt-ccrf.net

Paris, le 23 février 2018



Dans la Fonction Publique, à la DGCCRF, au SCL Grève et manifestations le 22 mars 2018

Après la RGPP sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy et la MAP sous le quinquennat de François Hollande, le chantier « AP 2022 » initié par les pouvoirs publics organise le dynamitage des services publics et de la Fonction Publique !

La feuille de route du Premier Ministre est sans ambiguïté quant aux orientations qui doivent être prises par chacun des ministères : réduire à sa plus simple expression le périmètre des politiques publiques, procéder à d'innombrables fermetures et regroupements de services publics, réduire de manière drastique l'emploi public, casser les droits et les garanties collectives des personnels y compris le statut général des fonctionnaires et leurs statuts particuliers.

Après l'annonce de la suppression de 120.000 postes de fonctionnaires (dont 50.000 à l'Etat, 70.000 dans les collectivités territoriales), le rétablissement du jour de carence, la hausse de la CSG et le gel du point d'indice, un nouveau cap a été franchi lors du comité interministériel de la transformation publique du 1^{er} février.

De nouvelles mesures d'une extrême violence ont été annoncées :

- Plan de départs volontaires pour « accompagner » les abandons de missions et les suppressions d'emplois envisagés
- Recours accru aux contractuels alors que 20 % des agents de la Fonction Publique, soit environ 1 million de personnes, sont déjà non titulaires et précaires
- Extension du salaire au mérite
- Abandon, privatisation, délégation de compétence, et transferts de missions
- Affaiblissement des instances de représentation du personnel avec la suppression des CHSCT par fusion avec les CT
- Restriction du champ de compétence et remise en cause de la dimension nationale des CAP

La politique mise en œuvre et proposée par les pouvoirs publics est inacceptable !

D'ores et déjà, alors que la DGCCRF et ses personnels ont été considérablement impactés par toute une série de réformes, ils sont placés sous les fourches caudines du programme « Action Publique 2022 » !

Le cycle de discussions ministérielles ouvert par Bruno Le Maire consistait à proposer de réfléchir à l'adéquation entre les missions et les moyens ainsi qu'à une nouvelle organisation de la DGCCRF. Aucune conclusion n'a été apportée par le Ministre à ce processus de discussions.

S'inscrivant totalement dans les objectifs poursuivis au titre du programme AP 2022, ce dernier a commencé par la suppression de 45 emplois alors que les services de la DGCCRF sont exsangues !

Dans le même temps, il entend mettre fin à la mission d'accueil des publics, déléguer les missions de contrôle, organiser la régionalisation de la DGCCRF avec la suppression d'un nombre significatif de nos services départementaux et infra-départementaux...

Par ailleurs, force est de constater que les attaques portées contre le SCL se poursuivent.

Depuis 8 ans, les personnels de la DGCCRF mènent un combat pour imposer d'autres choix quant à l'avenir de la DGCCRF et de ses personnels.

C'est dans ce sens que le SNACCRF CGT a porté un ensemble de propositions et de revendications lors des réunions directionnelles, ministérielles et interministérielles qui ont été organisées dans la dernière période.

Pour le SNACCRF CGT, seule l'action massive et déterminée de l'ensemble des personnels de la DGCCRF et du SCL, avec ceux des trois versants de la Fonction Publique est susceptible d'imposer au Gouvernement de changer son cap.

**La CGT appelle les personnels à se mobiliser et à participer massivement à la
journée de grève et de manifestations du 22 mars 2018**

**Toutes et tous, défendons et développons
les services publics et la Fonction Publique**